

ministère de la Culture.

Vous vous souviendrez qu'en 2012, dans le cadre des économies réalisées lors du deuxième ajustement, nous avons récupéré des moyens financiers dans le budget de l'aide à la création. Un débat et de nombreuses manifestations ont d'ailleurs eu lieu à l'époque.

Je m'étais alors engagée à retrouver les fonds me permettant de reconstituer l'enveloppe de l'initial 2012 pour l'aide à la création. Donc, pour cet exercice, j'ai récupéré des moyens financiers notamment sur le budget des infrastructures, des arts de la scène et de l'opération « Théâtres Portes ouvertes ». L'enveloppe a donc été récupérée pour réaliser ces économies.

Le budget de 2013 a été calqué sur celui de 2012. Comme nous devons maintenir les mesures d'économies afin de préserver les contrats-programmes, les conventions et les budgets pour l'aide à la création, les enveloppes devaient rester identiques.

L'opération « Théâtres Portes ouvertes » n'a donc pas eu lieu en 2013. Ma décision de récupérer des fonds sur ce poste était en partie motivée par des critiques faisant valoir que l'engouement pour les « Portes ouvertes » diminuait et que les opérateurs culturels bénéficiant du dispositif ne valorisaient pas assez le lien entre l'opération et la fête de la Fédération Wallonie Bruxelles.

J'ai donc chargé des membres de mon administration de faire le point et de repenser le concept de l'opération 2014 pour ajuster le dispositif et le rendre pertinent par rapport à la promotion de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les citoyens qui ont l'opportunité d'aller au théâtre ce jour là doivent faire le lien entre la fête du 27 septembre et la gratuité de la représentation.

J'espère vous avoir rassuré sur ma volonté de réhabiliter l'opération « Théâtres Portes ouvertes ».

Mme Savine Moucheron (cdH). – Je vous remercie pour ces bonnes nouvelles, madame la ministre, pour votre intérêt et votre volonté de réintroduire cette activité l'année prochaine.

Il est pour moi fondamental de permettre au public d'accéder, à l'occasion de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à un art sans doute moins visible et moins populaire que des concerts, quelle que soit leur qualité.

Je vous encourage à poursuivre votre travail de médiation, car il est essentiel de faire le lien entre la gratuité des représentations théâtrales le soir du 27 septembre et la fête de la Fédération. Je

vous remercie également d'avoir précisé la répartition des compétences entre le ministre Demotte et vous-même.

6.2 Question de M. Jean-Paul Bastin à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Dérapage dans le cadre du baptême à la faculté vétérinaire de Liège »

6.3 Question de Mme Veronica Cremasco à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « « Folklore » étudiant et prévention des abus »

M le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

La ministre Laanan répondra à la place du ministre Marcourt, excusé.

M. Jean-Paul Bastin (cdH). – Cette question était destinée au ministre en charge de l'Enseignement supérieur mais la ministre de la Santé sera sans doute aussi compétente et intéressée par cette question.

Vous n'ignorez pas qu'il y a quelques jours, une jeune étudiante inscrite en première baccalauréat de faculté vétérinaire de l'Université de Liège s'est rendue avec ses parrains en tant que « bleue » pour préparer son baptême. Elle a été invitée à boire de l'eau en grande quantité et obligée à continuer malgré sa demande sous peine de ne pouvoir passer son baptême. Entre 10 et 20 litres d'eau auraient été ingurgités ! Le lendemain, elle a été hospitalisée et placée dans le coma. Ce fait divers pose question sur l'organisation des baptêmes. Malgré les nombreux aspects positifs de l'événement, le ministre Marcourt compte-t-il prendre des mesures pour encadrer le folklore étudiant afin de protéger les étudiants ? Des sanctions seront-elles appliquées aux responsables ?

Des mesures seront-elles prises pour assurer le libre choix des étudiants à participer au baptême et assurer à ceux qui n'y participent pas le même accès aux informations et aux stages sans subir de préjudice ? Les baptêmes seront-ils encadrés dans un esprit bon-enfant mais avec des mesures de sécurité afin d'éviter les événements dramatiques que l'on connaît régulièrement ?

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Dans l'affaire qui nous occupe, je pense que l'on peut parler d'un véritable dérapage. Ce n'est pas la première fois que j'aborde dans cet hémicycle ce type d'accident qui met en péril des vies humaines. On

parle ici de coma, mais on a déjà connu des décès. C'est gravissime. Il ne faut pas faire d'amalgame entre la fête et la guindaille. Mon groupe s'est assez battu dans les conseils communaux, où il était présent, contre toute forme de stigmatisation de la jeunesse. De son côté, le recteur de l'Université de Liège a eu des paroles fortes et courageuses en qualifiant cet incident d'intolérable. Que compte faire la Communauté française ? Sur quelles dispositions légales pouvons-nous compter pour éviter la répétition de ces accidents ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Mon collègue Jean-Claude Marcourt a été très choqué par cet acte intolérable. Heureusement, les dernières nouvelles de la victime sont plutôt rassurantes. Cette actualité est aussi désolante dans la mesure où les autorités des universités avaient travaillé avec les étudiants pour encadrer ces manifestations folkloriques et pour en améliorer la sécurité. Comme partout, certains comportements individuels peuvent jeter le trouble sur la pratique même du baptême. Comme vous l'avez rappelé, madame Cremasco, les baptêmes ne sont pas à proscrire mais il est évident que cet accident suscite réflexion.

Le recteur de l'Université de Liège a réagi avec rapidité et fermeté. Nous ne pouvons que l'en féliciter. Des sanctions disciplinaires seront prononcées, comme prévu dans ses prérogatives, par le conseil d'administration. Les décisions prises au terme du débat à huis clos seront rendues publiques.

Je rappelle que le règlement général des études d'un établissement est accessible à tous et qu'il garantit l'égalité de traitement de tous les étudiants, qu'ils soient baptisés ou non.

J'aimerais également préciser, au nom de M. Marcourt, qu'il n'appartient pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles de légiférer sur cette question, sauf si, à l'issue de la réflexion menée par les responsables des établissements universitaires et des hautes écoles, elle jugeait devoir le faire.

Le gouvernement reste très attentif aux suites que susciteront ces réflexions sur les événements folkloriques liés à la rentrée scolaire.

M. Jean-Paul Bastin (cdH). – Si, pour nous, le libre choix apparaît comme une évidence, les choses ne sont pas aussi simples dans la pratique. En effet, même s'il existe une charte « baptême » à l'Université de Liège, sa mise en oeuvre n'est pas encore d'application.

Nous ne pouvons qu'encourager la ministre à soutenir les dispositions que devra prendre le rec-

teur afin que le folklore étudiant puisse malgré tout perdurer.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Je remercie Mme Lannan pour sa réponse. Sans vouloir faire d'amalgame, j'aurais aussi souhaité un peu plus de fermeté et de précision. Il faut dissocier le folklore étudiant et la guindaille des dérapages qui peuvent se produire. Ces derniers doivent être clairement sanctionnés.

Nous verrons quelles seront les initiatives du recteur et la suite qu'y donnera la Fédération Wallonie-Bruxelles.

7 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret encourageant les inscriptions dans l'enseignement maternel, déposée par MM. Jeholet et Crucke, Mme Bertieaux, M. Neven, Mmes Cassart-Mailleux et Reuter (doc. 544 (2013-2014) n° 1), et de la proposition de décret créant une Agence immobilière scolaire, déposée par Mme Bertieaux, MM. Borsus et Crucke (doc. 545 (2013-2014) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de les envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

8 Débat thématique portant sur les « inscriptions dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire »

8.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat portant sur les inscriptions dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Je vous rappelle que les temps de parole appliqués à ce débat sont de quinze minutes par groupe politique, vingt minutes pour la réponse de la ministre et cinq minutes de réplique par groupe.

La parole est à M. Daif.

M. Mohamed Daïf (PS). – Les débats sur le décret sur les inscriptions se suivent mais ne se ressemblent forcément pas tous. Si chacun reste fidèle à ses principes, l'actualité nous offre parfois des éclairages particuliers sur une situation d'ensemble pour le moins complexe.

Le décret sur les inscriptions a révélé au grand jour certaines difficultés de notre enseignement, la distance qu'il pouvait y avoir entre les principes